

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 4 novembre 2014 à compter de 19h30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Note au lecteur : Madame Dominique Rougeau se joint à la table du Conseil à 19h35.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il ouvre la séance à 19:30 heures.
* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2014-11-333

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport du Maire en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le Maire présente et dépose son rapport ce 4 novembre 2014, lequel rapport sera publié dans le bulletin municipal *La Gloriette* du mois de novembre 2014 ou distribué à toutes les portes de notre territoire municipal. Le rapport sera également publié sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.saint-antoine-sur-richelieu.ca.

* * * * *

RÉSOLUTION 2014-11-334

**Établissement du calendrier des séances ordinaires
du Conseil municipal pour l'année 2015**

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu:

Que le calendrier ci-après, soit et il est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015, lesquelles séances se tiendront dorénavant et généralement les 3^{èmes} mardis du mois et débiteront à 19:30 heures :

20 janvier	21 juillet
17 février	18 août
17 mars	15 septembre
21 avril	20 octobre
19 mai	17 novembre
16 juin	15 décembre

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-335

Autorisation de fermeture du Bureau municipal pour congés du temps des Fêtes

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise la fermeture du Bureau municipal à compter de 12h00, le mercredi 24 décembre 2014 jusqu'au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement, en raison des congés du temps des Fêtes.

Que les jours et heures habituels d'ouverture du Bureau municipal reprennent le lundi 5 janvier 2015, du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-336

**Séance extraordinaire de l'adoption des prévisions budgétaires 2015
et du programme triennal des dépenses d'investissements en immobilisation**

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu:

Le Conseil municipal fixe au mardi 9 décembre 2014 à compter de 19h00 au lieu habituel des séances, la séance extraordinaire d'adoption des prévisions budgétaires 2015, des sujets s'y rattachant incluant sont programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017. L'avis public à cet effet, en plus d'être affiché aux endroits habituels, sera publié dans La Gloriette et sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.saint-antoine-sur-richelieu.ca.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-337

**Demande à Poste Canada de maintenir les heures d'ouverture actuelles
du Bureau de poste de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant que la réduction des heures d'ouverture actuelles du Bureau de poste, situé au 23, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu aurait un impact sur le service offert aux citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu:

Que le Conseil municipal demande à Poste Canada de maintenir les heures d'ouverture qui sont présentement en place.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-338

Lettre de félicitations pour le Ministère des Transports et à la compagnie DJL

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fasse parvenir une lettre de félicitations au Ministère des Transports et à la compagnie DJL pour les féliciter de leur professionnalisme à gérer ces travaux entre autres, pour l'application de la limite de vitesse lors des travaux d'asphaltage effectués sur le chemin du Rivage durant la période du 18 août au 5 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-339

Appui au CJEVR (Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-du-Richelieu)

Considérant que le CJEVR offre une multitude de services à travers différents programmes afin d'aider les jeunes adultes de la Vallée-du-Richelieu à trouver leurs voies, se réorienter vers un choix de carrière, prévoir un retour aux études, trouver un emploi et le maintenir ou à se réorienter professionnellement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu:

Que le Conseil municipal appuie le CJEVR dans ses démarches auprès des différentes instances gouvernementales et nous demandons à ce que les subventions qui lui sont accordées soient maintenues.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

- **Demandes d'aide financière**

RÉSOLUTION 2014-11-340

Opération Nez rouge Contrecoeur-Varennnes, édition 2014

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière pour l'édition 2014 au montant de 150 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Contrecoeur-Varennnes.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2014-11-341

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 4 novembre 2014 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 248 507,21 \$ (*Note au lecteur : le Maire donne des explications concernant quelques comptes*);

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-342

Autorisation de dépenses

Renouvellement de l'adhésion à la FQM (Fédération québécoise des municipalités)

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses pour le renouvellement à l'adhésion à la FQM au montant de 1 620,76 \$ taxes applicables en sus pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-343

Autorisation de dépenses

Adhésion au Conseil montérégien de la culture et des communications

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses pour l'adhésion au Conseil montérégien de la culture et des communications au montant de 100,00 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-344

Autorisation de dépenses
Facture de la compagnie Ordinateur experts

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses pour le paiement de problèmes de virus dans l'ordinateur de l'adjointe à l'inspecteur et pour l'achat de cartouches pour imprimantes au montant de 499,00 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-345

Autorisation de dépenses
Facture de la Commission scolaire des Patriotes pour remplacement de clés perdues

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement des clés et barillets des portes extérieures de l'école Georges-Étienne-Cartier pour la perte du trousseau de clés par le surveillant de la Municipalité au montant de 250,00 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-346

Emprunt par billets municipaux - Règlement d'emprunt numéro 99-01
Acceptation de l'offre d'emprunt

Refinancement du règlement n° 99-01 : pourvoyant à la contribution financière de la Municipalité dans le règlement n°98-01 de l'AIBR au moyen d'un emprunt pour égout pluvial, réfection de trottoirs, de bordures, d'égout sanitaire, de la station de pompage, au financement de ces travaux par l'imposition d'une taxe spéciale pourvoyant à un emprunt de 2 336 700\$ pour ces fins.

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de la **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt de 62 400 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 99-01, au prix de **98.001%**, échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

11 600 \$	2.00 %	13 novembre 2015
12 000 \$	2.25 %	13 novembre 2016
12 500 \$	2.50 %	13 novembre 2017
12 900 \$	2.75 %	13 novembre 2018
13 400 \$	3.00 %	13 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement aux dates mentionnées sur l'échéancier que la Banque financière Nationale inc. fera parvenir à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

QUE la Municipalité Saint-Antoine-sur-Richelieu fera parvenir un chèque postdaté à Banque financière Nationale inc., en paiement des intérêts au moins 2 semaines avant l'échéance.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

Dépôt des déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour et déposées à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, le 31 octobre 2014 par chacun des Membres du Conseil sont déposées à la Table du Conseil ce 4 novembre 2014 et chacune des déclarations retournera aux dossiers individuels de chacun d'eux et contenus aux archives de la Municipalité. De plus, en conformité de la loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, sera informé à cet effet par la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la Municipalité.

* * * * *

• **Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence en vertu du règlement 2006-004 est déposé au montant de 7 341,46 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Règlement de revitalisation 1^{er} occupant (\$ arrondi)	
Savard Julie (3 ^{ième} année)	331,22\$
Paré André, Lussier Doris (3 ^{ième} année)	508,46\$
Drapeau Josée, Déziel Yvan (3 ^{ième} année)	516,88\$
Pépin Jean-Nicholas, D'Anjou Marie-Ève (3 ^{ième} année)	514,00\$
Bérard Danny (1 ^{ère} et 2 ^{ième} année)	689,80\$
Bérard Laurie-Anne (1 ^{ère} et 2 ^{ième} année)	689,46\$
Allard Laurent (1 ^{ère} et 2 ^{ième} année)	933,16\$
Hamel Pierre, Robert Hélène (1 ^{ère} et 2 ^{ième} année)	1 465,77\$
Lévesque Serge, Bissonnette France (1 ^{ère} et 2 ^{ième} année et 3 ^{ième} année)	862,58\$
Plouffe-Primeau Philippe, Lévesque Marie-Ève ((1 ^{ère} et 2 ^{ième} année et 3 ^{ième} année)	830,13\$
	\$
Grand total	7 341,46\$

État des revenus et dépenses au 4 novembre 2014

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ainsi qu'au règlement municipal n° 2006-004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, l'état de revenus et dépenses au 4 novembre 2014 incluant les journaux en attente au 4 novembre est déposé.

Rapport sur les personnes endettées envers la Municipalité

Le rapport sur les personnes endettées au 31 octobre 2014 envers la Municipalité, dettes échues et non échues, est déposé.

* * * * *

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2014-11-347

Procès-verbal séance ordinaire du 7 octobre 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2014-11-348

Procès-verbal séance extraordinaire du 17 octobre 2014
Reprise de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 octobre 2014, *reprise de la séance extraordinaire du 10 octobre 2014*, a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 Règlement

RÉSOLUTION 2014-11-349

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Règlement de modification n° 2009-005-6 modifiant le règlement n° 2009-005 et amendements sur les permis et certificats

Considérant l'avis de motion no 2009-005-6 modifiant le règlement no 2009-005 et amendements des permis et certificats régulièrement donnée lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le présent règlement de modification n° 2009-005-6 soit et il est adopté et que ledit règlement sera modifié de la façon suivante:

Article 4.11

...Pour une demande de permis pour la construction ou la modification d'une installation septique, un formulaire de demande de permis d'installation septique fourni par la municipalité doit être rempli et doit comprendre les renseignements et documents suivants :

- a) Les noms, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire/requérant ou de son mandataire ;
- b) Les plans et devis conformes aux exigences du règlement provincial Q-2,r.22 en vigueur, préparés et approuvés par une personne membre d'un ordre professionnel compétant en la matière et comprenant entre autres :
 - 1) Une énumération des différentes installations septiques conformes au projet;
 - 2) Les cotes d'inondation 20 ans et 100 ans ainsi que les limites du remblai;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

- 3) Toute autre autorisation nécessaire s'appliquant au projet;
- 4) Tout autre document pertinent exigé par le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats.

De plus, lorsqu'un certificat d'autorisation doit être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en raison du débit ou de la nature des eaux, une copie de ce certificat doit être fournie, en plus d'une copie des plans du projet.

Dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux, signé par une personne membre d'un ordre professionnel compétant en la matière devra être remise à la Municipalité.

Article 2.4 Pouvoirs de l'autorité compétente

- a) Entre 7h00 et 19h00, à l'exception des cas d'urgence, visiter et examiner tout bâtiment (intérieur et extérieur) ou son terrain d'emplacement pour administrer ou appliquer les règlements d'urbanisme; les propriétaires ou les occupants sont obligés de recevoir le *fonctionnaire désigné*, de le laisser visiter et de lui fournir toutes les informations nécessaires à son travail;

Le présent règlement de modification n° 2009-005-6 entre en vigueur suivant la Loi.

Règlement adopté à l'unanimité le 4 novembre 2014

2.5 Avis de motion

**Avis de motion n° 2015-01
Pour règlement n° 2015-01 relatif aux dispositions
de taxation pour l'exercice financier 2015**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement n° 2015-01 relatif aux dispositions de taxation pour l'exercice financier 2015.

Ce règlement a pour objet d'établir pour l'exercice financier 2015, les taux de taxes, de compensations et de tarifications pour les services et ceux en facturation complémentaire des comptes en tenues à jour du rôle d'évaluation, les modalités de paiements des taxes, compensations et tarifications et de la facturation complémentaire des comptes en tenues à jour du rôle d'évaluation en vertu de l'article 252 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale* ainsi que celles des droits de mutation immobilière, les taux d'intérêt et pénalité sur les arrérages des taxes, compensations et tarifications pour les services et celui sur tous

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 4 novembre 2014.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2014-11-350

**Renouvellement du contrat au poste de secrétaire-réceptionniste
de monsieur Jean Lavallée**

Il est proposé par, madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle le contrat de monsieur Jean Lavallée jusqu'au 5 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

* * * * *

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Sécurité incendie

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait la lecture des rapports mensuels préparés par monsieur Alain Fredette, le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2014-11-351

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 3 600,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Réparation sur les trois véhicules pour conformité	2000,00 \$
Inspection appareil respiratoire	1000,00 \$
Bonbons pour Halloween	100,00 \$
Remise de Prix (pour élèves à l'école Georges-Étienne-Cartier)	500,00 \$
Total (taxes applicables en sus)	3 600,00 \$

Adoptée à l'unanimité

3.2 Sécurité civile

L'Élu responsable, madame Dominique Rougeau, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-11-352

Autorisation de dépenses

Il est proposé par appuyé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 2 578,50 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de Contrôle animalier, Fondation Caramel, comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Facture - Contrôle animalier : Entente avec Fondation Caramel (du 1 ^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015)	2 578,50 \$
Total	2 578,50 \$

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait un suivi concernant les réparations dans les salles de toilettes du Centre communautaire et la démolition du 24, rue Marie-Rose.

RÉSOLUTION 2014-11-353

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 408,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour les achats détaillés comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Achat de toilette et robinetterie	370,00 \$
Achat de 4 panneaux particules pour barricader le 24, Marie-Rose	38,00 \$
Total (taxes applicables en sus)	408,00 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-11-354

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 6 718,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour les achats détaillés comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Émondage SBP (soumission pour l'abattage de 9 arbres dangereux)	3 600,00 \$
Entretien réseau d'éclairage public (redressement du poteau au coin de Marie-Rose et des Érables :	1 350,00 \$
Si on doit remplacer le poteau : ajouter le montant de :	375,00 \$
Achats de divers outils (voir document joint)	680,00 \$
6 x gilets à bandes réfléchissantes pour travaux	85,00 \$
Mise au point hivernale pour camionnettes (F-150 et Ranger)	150,00 \$
Panneaux signalisation routière	478,00 \$
Total (taxes applicables en sus)	6 718,00 \$

Adoptée à l'unanimité

Transport adapté

L'Élu responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal.

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 1^{er} octobre 2014 du Comité consultatif de transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville

RÉSOLUTION 2014-11-355

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 145,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour les achats détaillés comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Remplacement d'un couvercle de poubelle (vandalisme) au Quai Ferdinand-Fecteau	145,00 \$
Total (taxes applicables en sus)	145,00 \$

Adoptée à l'unanimité

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE ET TOURISME)

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-11-356

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 1 500,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Fête de Noël, samedi le 13 décembre 2014	1 500,00 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2.0 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

5.2.1 Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

5.3.0 Loisirs culturels

Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

5.4 Loisirs culturels

Maison de la culture Eulalie-Durocher

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-11-357

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par _monsieur Bernard Archambault_, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 1 300,00 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour les achats détaillés comme suit:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Panneau d'accueil (côté Saint-Marc-sur-Richelieu) (taxes si applicables en sus)</i>	<i>1 150,00 \$</i>
<i>Petit Marché de Noël</i>	<i>150,00 \$</i>
Total	1 300,00 \$

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élue responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2014-11-358

**Appui à la résolution N° 25-10-14 du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel
sur le Transport pétrolier maritime**

CONSIDÉRANT QUE le fleuve Saint-Laurent est une richesse naturelle en soi et que nous devons le protéger;

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu sont concernés par les risques d'une catastrophe écologique pouvant survenir dans le fleuve Saint-Laurent;

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu fasse parvenir son appui à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, ainsi qu'aux mêmes instances mentionnées dans la résolution N° 25-10-14 du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, soit, au Premier ministre du Canada, au Premier ministre du Québec et aux ministres des gouvernements respectifs responsables des questions environnementales, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et promotion

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2014-11-359

**PIIA, 23, rue Marie-Rose
(accès pour personnes à mobilité réduite)**

Considérant que lors de leur réunion tenue le 30 septembre 2014, par leur résolution n° 2014-10-033, le Comité consultatif en urbanisme (CCU) a pris connaissance des plans révisés du projet, comprenant l'aménagement d'une rampe au sol avec garde-corps et espace de stationnement. Ce bâtiment est répertorié et est de catégorie 3. Le projet prévu est conforme aux dispositions du Code national du bâtiment.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le projet tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Note au lecteur : madame Dominique Rougeau, conseillère, se retire de la Table du Conseil et elle rejoint le public durant la prise de décision du prochain point car elle a un intérêt dans ce projet.

RÉSOLUTION 2014-11-360

**DEMANDE À LA CPTAQ
Emplacement 1394, Rang du Brûlé**

Considérant que le projet du demandeur d'obtenir une autorisation de la CPTAQ pour aménager une table champêtre en complément à l'usage résidentiel existant au 1394, rang du Brûlé;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu appuie la présente demande d'aménager une table champêtre d'un maximum de 20 places au 1394, rang du Brûlé parce que le projet est conforme à l'article 9.23 du règlement de zonage, et ceci, conditionnellement aux quatre exigences suivantes :

1. Obtenir et maintenir en vigueur pour la durée de l'exploitation du commerce un enregistrement d'exploitant agricole auprès du MAPAQ par le demandeur.
2. Aménager les lieux en conformité au code national du bâtiment et à la réglementation municipale sur le stationnement pour un total de 7 cases de stationnements pour l'usage table champêtre et pour la résidence familiale.
3. Aménager l'enseigne commerciale selon les exigences du règlement de zonage municipal.
4. Aménager une installation septique conforme au règlement Q-2, r.22, afin de desservir les usages exercés à cet emplacement.

Adoptée à l'unanimité

Note au lecteur : madame Dominique Rougeau, conseillère, reprend sa place autour de la Table du Conseil.

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

Aucune autorisation de dépense

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Il est 20 : 55 , le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2014-11-361

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Pierre Lauzon, appuyée par monsieur Bernard Archambault que la séance est levée 21 : 20 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale
par intérim